

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ECOLE CENTRALE DE NANTES
Séance du 16 octobre 2020

Délibération n°2020-26

Suite à la convocation en date du 8 octobre 2020, le conseil d'administration de l'Ecole Centrale de Nantes, sous la présidence de Monsieur Gérard CREUZET, se réunit le 16 octobre 2020 à 14h et procède au vote de la délibération ci-dessous.

EXPOSE DES MOTIFS

Le nombre de places offertes au concours Centrale Supélec doit être voté par le conseil d'administration chaque année.

DELIBERATION

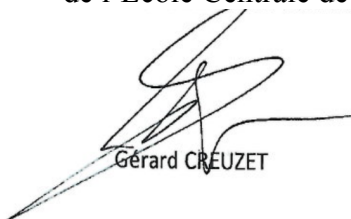
Il est proposé au Conseil d'administration de voter le nombre de places offertes au Concours Centrale Supélec de l'année 2021 ci-dessous :

- Filière MP : 115 places
- Filière MPInt : 2 places
- Filière PC : 60 places
- Filière PCInt : 2 places
- Filière PSI : 75 places
- Filière PSInt : 2 places
- Filière TSI : 8 places
- Filière PT : 10 places
- Filières ATS : 15 places

Nombre de membres présents ou de représentés : 24

Approbation à l'unanimité

Le Président du Conseil d'Administration
de l'Ecole Centrale de Nantes



Gérard CREUZET

Elle a été transmise au recteur de l'Académie de Nantes, chancelier des universités, le 21 octobre 2020.

La présente délibération a été publiée le 21 octobre 2020.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication